

CHALLENGE CHARENTE MARITIME CCE CLUB INDIVIDUEL 2017

Organisé par le CDE 17

Ce challenge se déroulera sur 6 concours sur les épreuves Club 1, Club 2 et Club 3 ainsi que poney 1 et poney 2 de Concours Complet d'Equitation organisées en Charente Maritime:

- le 02 avril aux Ecuries du Moulin Moreau à LA FLOTTE SUR MER
- le 16 avril au Maine Gaudin à SAINT PALAIS SUR MER
- le 08 mai à la Maison du Poney à DOMPIERRE SUR MER
- le 21 mai au Centre Equestre du Paddock à SAINT PIERRE D'OLERON
- le 04 juin aux Ecuries de l'Aubrée à ECHILLAIS
- le 18 Juin aux Ecuries de St Cyr à SAINT CYR DU DORET

Il est ouvert aux titulaires d'une Licence Fédérale de Compétition Club du département de Charente Maritime.

Des points seront attribués aux cavaliers en fonction de leur classement dans l'épreuve, et conformément au barème ci-dessous, étant entendu qu'un même cavalier pourra figurer au classement de ce challenge avec des chevaux différents. Par contre, un même cavalier ne peut prétendre qu'à un seul classement :

Attribution des points

- 1er 15 points
- 2ème 13 points
- 3ème 11 points
- 4ème 10 points
- 5ème 9 points
- 6ème 8 points
- 7ème 7 points
- 8ème 6 points
- 9ème 5 points
- 10ème 4 points

Par ailleurs :

- du 11ème au dernier cavalier classé, 3 points ,
- cavaliers non classés et non éliminés : 1 point.

Pour un cavalier effectuant 2 parcours dans la même épreuve, seul son meilleur résultat sera pris en compte pour le classement.

Pour le calcul des points du challenge, il sera tenu compte des **3** meilleurs résultats sur l'ensemble des épreuves courues.

Les éventuels ex æquo seront départagés par l'addition des points obtenus en dressage sur les **trois** concours retenus pour le calcul du challenge.

La remise des prix sera effectuée aux trois cavaliers des épreuves Club 3, Club 2, Club 1 comptabilisant le plus grand nombre de points, sous réserve **qu'ils aient participé obligatoirement à trois épreuves** sur les six prévues.

Cette remise des prix se déroulera à l'issue du Concours Complet à St Cyr du Doret le 18 Juin 2017. **La présence des cavaliers en tenue de compétition ainsi que des coachs est obligatoire pour la remise des prix.**

Le couple gagnant le Challenge Club 3 individuel 2017 devra participer à l'épreuve Club 2 en 2018, sauf si le cavalier est associé à un autre cheval.

Le couple gagnant du Challenge Club 2 individuel 2017 ne pourra pas participer à nouveau à l'épreuve Club 2 en 2018, sauf si le cavalier est associé à un autre cheval que celui avec lequel il a remporté le Challenge Club 2 en 2017. Idem pour les autres épreuves.